

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Avril 2017

N° 37



SOMMAIRE

- 1 **Edito**
- 2-5 **Conseils municipaux**
- 5-6 **Voirie - Fauchage**
- 6-7 **Le budget 2017**
- 8 **Réaménagement de la crèche**
- 8 **Carte d'identité**
- 9 - 10 **La vie des associations**
- 11 **La vie à Cambon**



Le conseil municipal de Cambon a voté le budget 2017 lors de sa séance du 6 avril. Une fois de plus le conseil a fait le pari de ne pas toucher aux taux d'imposition communale : pour mémoire, la taxe foncière n'a pas augmenté depuis 2012. Le conseil a souhaité, malgré la baisse des dotations de l'Etat, et grâce à une gestion maîtrisée des dépenses, maintenir le plus longtemps possible un taux de fiscalité stable.

Ce qui ne veut pas dire que la commune arrête d'investir. Lors des vœux 2017, j'avais évoqué les investissements prioritaires : vous les verrez sur le budget investissement en pages intérieures, avec notamment une ligne consacrée à la salle polyvalente. En effet, après l'école et la crèche, le besoin d'une rénovation de la salle polyvalente est apparu criant. Il faut rendre les toilettes de la salle accessibles aux personnes à mobilité réduite, le système de chauffage est en bout de course, et le sol est tellement abîmé que le nettoyage est devenu quasiment impossible. Devant l'accumulation des désordres, et conscients que cette salle est indispensable au fonctionnement des associations de la commune - elle est utilisée quasiment tous les jours de l'année - nous avons pris le problème à bras-le-corps, et décidé de nous lancer dans sa réhabilitation globale. Le budget est en conséquence, avec une estimation de 400 000 € hors taxes pour les travaux.

Ce projet a pu être budgétisé grâce à la réversion de la TVA payée sur les travaux de l'école (FCTVA). Il était prévu d'utiliser ces sommes pour aménager l'ancien bâtiment de l'école (qui héberge pour le moment la crèche) en nouvelle mairie. Cependant l'urgence des travaux sur la salle polyvalente nous pousse à inverser les priorités. Nous sommes donc dans la recherche de subventions pour ces travaux, qui ne commenceront que début 2018. La durée des travaux est estimée à un an, ce qui posera le problème de l'hébergement des activités des associations pendant ce temps. Dès que nous aurons plus de précisions sur le démarrage des travaux, nous ferons le point avec tous les utilisateurs.

Enfin un petit mot suite au tract distribué par les membres du groupe d'opposition au conseil municipal. Leur position est inconfortable, puisqu'ils sont d'accord avec la quasi-totalité des propositions et des décisions du groupe majoritaire - éviter la hausse de la fiscalité, réhabiliter la crèche, rénover la salle polyvalente, etc. Dès lors, comment montrer une opposition ? En essayant de revendiquer la paternité des projets, et en invoquant des excuses fallacieuses pour ne pas siéger au conseil. Difficile de penser que la démocratie en sorte grandie.

Sarah Laurens



Séance du 18 janvier 2017

➤ Délibération

Le conseil municipal, dans sa totalité, vote la délibération autorisant le Maire à liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget prévisionnel de l'exercice précédent.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

➤ Contrat enfance jeunesse

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, il est nécessaire de réactualiser les montants des valeurs locatives pour la mise à disposition et prestation en nature des locaux communaux et énergies pour les associations « le Village des Enfants » et « Familles Rurales » pour la crèche. Cette année la base de l'indice du coût de la construction est 1643, soit une augmentation annuelle de 1.92%. Pas de changement sur le coût du chauffage et l'EDF pour cette année. Une augmentation de 1.10% sera appliquée sur le coût de l'eau.

Mise à disposition pour le « Village des enfants »

Une salle (105m²) + une extension (50 m²) + 2 salles au presbytère (16.81 m² + 12.70 m²) 12177,06 €/an

Charge totale de chauffage et EDF: 4 911.66 €/an.

Charge totale d'eau : 871.95 €/an.

Soit un total de 17 960.67€ contre 17 721.81 € en 2016

Mise à disposition pour l'association « Pirouette et Galipette »

Il convient de fixer la nouvelle valeur locative de la crèche en tenant compte du coût de la construction et de tous les aménagements et installations. Le conseil municipal fixe à 9 832.56 €/an la mise à disposition de ce bâtiment aménagé.

Charge totale de chauffage et EDF: estimée à 3 568.90 €/an

Charge totale d'eau : estimée à 931.66 €/an.

Soit un total de 14 333.12 € contre 14 137.77 € en 2016.

➤ Contrat enfance jeunesse

L'inventaire des travaux en régie, relatifs à l'aménagement des locaux de l'ancienne école suite aux travaux d'extension de la crèche de Cambon, ainsi que l'inventaire des travaux relatifs à l'aménagement du terrain « Pump Track », a été fait afin de pouvoir transférer le coût engagé en fonctionnement dans la section investissement. Le but est de se rapprocher au mieux du coût réel de cette opération.

Les tableaux récapitulatifs de ces travaux sont composés de deux parties:

Aménagement des locaux de l'ancienne école en crèche provisoire :

- total des fournitures et matériaux : 4 537.99 €
- total des frais de main d'œuvre : 6 165.70 €

Soit un total à transférer en investissement de 10703.69 €

Aménagement du terrain de PUMP TRACK

- total des fournitures et matériaux : 4 212.44 €
- total des frais de main d'œuvre : 654.99 €

Soit un total à transférer en investissement de 4 867.43 €

➤ PDU

Mme le Maire présente le projet du Plan Déplacement Urbain (PDU). Arrêté par un vote de l'assemblée des élus réunis en Conseil communautaire le 15 décembre dernier, le PDU est maintenant adressé pour avis aux personnes et collectivités publiques partenaires.

Le PDU est un outil qui propose une organisation de la mobilité et des déplacements au service d'un projet de territoire. Il permet de développer une vision globale de la mobilité.

Il définit les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans toute l'agglomération.

Il vise à rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements, au profit des modes de transports collectifs ou des modes doux comme le vélo ou la marche à pied.

Après débat, les membres du conseil donnent un avis favorable à ce projet.

Séance du 20 février 2017

➤ PADD / PLUi

Mme le Maire rappelle que le conseil communautaire de l'Albigeois a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Agglomération du Grand Albigeois (PLUi) le 17 décembre 2015. Ce PLUi constituera un document d'urbanisme unique et commun à toutes les communes de l'agglomération. Il remplacera donc les Plans d'Occupation des Sols, les Plans Locaux d'Urbanisme communaux et les Cartes Communales actuellement en vigueur.

Les PLUis comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document, «colonne vertébrale» du futur PLUi, exprime les enjeux du territoire, définit les stratégies et les choix d'aménagement. Il constitue la déclinaison du projet politique du territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de

préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- les orientations générales concernant l'habitat, les transports, les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales.

➤ Projet du SCoT

Par délibération du 25 janvier 2017, après deux années de travaux sur la première révision du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Grand Albigeois, le Syndicat Mixte du SCoT a voté à l'unanimité le bilan de concertation et l'arrêt du projet de révision du SCoT. Ce projet de SCoT arrêté est soumis pour avis à l'ensemble des conseils municipaux.

Les élus ont su construire un nouveau projet de SCoT 2017- 2030 qui constituera l'instrument stratégique de mise en cohérence des politiques publiques touchant à toutes les dimensions de la vie quotidienne.

Après discussion, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de SCOT arrêté.

➤ Agents communaux

Au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle grille indiciaire a été instaurée pour les agents de la fonction publique territoriale. Le tableau des effectifs des agents

communaux territoriaux de Cambon est donc mis à jour comme suit :

- Service Administration : 2 postes d'adjoints administratifs 1^{ère} classe sont reclassés en 2 postes d'adjoints administratifs principal 2^{ème} classe en catégorie C2
- Service technique : 11 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe sont reclassés en 11 postes d'adjoints techniques en catégorie C1.

➤ Subventions

Les sénateurs Thierry Carcenac et Philippe Bonnacarrère ont décidé d'affecter la réserve parlementaire suivant trois priorités dont les équipements numériques des écoles.

L'école de Cambon sollicite la municipalité pour avoir, en plus du matériel déjà présent, des vidéoprojecteurs interactifs. Mme le Maire propose que la commune fasse une demande de subvention pour financer l'achat de 3 vidéos projecteurs, sur la base d'un devis qui ressort à 5.007 € H.T.

➤ Boulangerie

Suite au sinistre subi par la boulangerie. La mairie a souhaité aider par une mise à disposition de mobilier de cuisine. En effet, le dégât des eaux ayant abimé certains meubles, il a été prêté gracieusement 3 étagères en inox ainsi qu'une table de travail inox.

➤ Décisions du Maire

Signature de devis étude réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente pour 1 500 € H.T.

Signature Audit énergétique pour 1 280 € H.T.

➤ Médecine du travail

Le conseil municipal vote l'adhésion de la commune au service de médecine du travail de l'Agglomération de l'Albigeois qu'elle vient de créer, pour un coût de 85 €/an/agent. Cette adhésion au service de médecine préventive communautaire sera cohérente avec l'adhésion aux services communs de l'agglomération.

➤ Taux de promotion

Afin de pouvoir proposer des avancements de carrière aux agents de la collectivité, il est nécessaire de fixer des taux de promotion. L'avis du comité technique été demandé le 13/02/2017. L'avis favorable a été obtenu le 23/02/2017. Le conseil municipal se prononce sur un taux de promotion de 100 % sur les grades d'avancement d'adjoint technique principal de 2° classe et d'adjoint administratif principal de 1° classe.

➤ Compte administratif 2016

Mr Granier présente au conseil municipal le compte administratif 2016.

Section fonctionnement

Recettes : **1 315 211.90 €**

Dépenses : **1 080 688.60 €**

Excédent de fonctionnement : **234 523.30 €**

Excédent de fonctionnement reporté 2015 : **918 563.86 €**

Affectation de résultat 2015 : **451 391.57 €**

Excédent cumulé : **701 695,59 €**

Section investissement

Recettes: **1 047 053.14 €**

Dépenses: **263 283.61 €**

Excédent d'investissement : **783 769.53 €**

Déficit investissement reporté 2015 : **-451 563.86 €**

Excédent cumulé : **332 377.96 €**

RESULTAT DE CLOTURE : 1 034 695,59 €

➤ Taux d'imposition

Conformément à l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil municipal vote comme chaque année les taux des impôts locaux pour le budget 2017. Le conseil ne change pas les taux et laisse les taxes comme présentées ci-dessous :

✓ Taxe d'habitation 10.64 %

✓ Taxe Foncière : 22.12 %

✓ Taxe Foncière (non bâti) : 82.27 %

➤ Tarif cantine

Suite aux conditions du nouveau marché, la commission des finances réunie le 15 février 2017 propose de répercuter la hausse du prix des repas.

A compter du 1^{er} juin, les prix seront augmentés de 0,82 % :

✓ 2.62 € pour QF (quotient familial) ≤ à 686 €

✓ 2.97 € pour 687€ ≤ QF ≤ 838 €

✓ 3.33 € pour un QF ≥ 839 €

➤ Subventions

Associations enfance

(contrat enfance jeunesse)

Crèche **43 000 €**

CLAE **107 000 €**

CLAE(rythmes scolaires) **8 200 €**

Associations péri-scolaires

Coopérative scolaire **2 800 €**

(+ 300 € fournitures communes CLAE)

Associations sportives avec école de jeunes (licenciés) :

FCC ; Judo ; Volley ; Rugby ;

Danso Cambon ; Gym ;

Chaque association : **730 €**

Associations d'animation Comité des fêtes : **730 €**

Associations d'intérêt communal :

Jacopo Bassano ; Blés d'or ;

Foot à 7 ; Société de chasse ;

Cambon aventure ; Vélo club ;

Tennis ; Pétanque ; ADMR ;

Chaque association : **365 €**

Association ADMR **730 €**

Associations jeunesse

Foyer collège St Juéry **300€**

Mission Jeunes Tarn Nord

2 485,08 €

Total 172 545,08 €

➤ Salle polyvalente

La salle polyvalente de Cambon doit faire l'objet de travaux d'accessibilité et de mise aux normes énergétiques.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, le conseil municipal approuve l'opération « réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente » - demande l'inscription de cette opération dans la programmation 2017 du contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois et - approuve le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes	3 000 €	Région Occitanie	52 500 €
		Département du Tarn	142 150 €
Travaux	380 000 €	DETR	142 150 €
Maîtrise d'ouvrage	38 000 €	Commune de Cambon	84 200 €
TOTAL	421 000 €		421 000 €

Plan de financement réhabilitation salle polyvalente

Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

9 mai 2017

12 juin 2017

➤ Budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 est présenté pour la commune équilibré en fonctionnement et en investissement.

Section fonctionnement

Dépenses 1 787 792.85 €
Recettes 1 787 792.85 €

Section investissement

Dépenses 1 490 106.70 €
Recettes 1 490 106.70 €

➤ Lotissement

La rue du nouveau lotissement route du Lézert est baptisée « Impasse de la Perlotine ».

Voirie - Fauchage

L'entretien des abords de la voirie de Cambon est effectué en trois passes par la Régie Voirie de la Communauté d'Agglomération.

La première passe a eu lieu mi-mars, et a consisté en un fauchage raisonné pour réduire la hauteur de l'herbe (coupe à 8 cm) sur les accotements (bords immédiats de la chaussée).

La deuxième passe aura lieu mi-mai, et consistera en une passe d'entretien en limite de fossé – accotement ainsi que le premier versant de fossé.

En septembre, la troisième passe sera pour un entretien total : fauchage de l'accotement, tout le fossé, éventuellement le talus avec débroussaillage, le cas échéant, des végétaux indésirables poussant sur le

domaine public (arbustes, ronces, plantes invasives).

La pratique du fauchage raisonné a été validée par le conseil communautaire au printemps dernier.

Ce mode d'entretien des dépendances vertes (bords de routes) a plusieurs objectifs :

- Sécuriser les usagers de la route,
- Pérenniser les voiries (bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques, protection de la chaussée),



- Optimiser l'entretien des bords de routes,
- Mutualiser le matériel,
- Respecter les paysages,
- Préserver la biodiversité des dépendances vertes.





le budget 2017

Le budget 2017 a été voté le 6 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- ✓ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ✓ de ne pas augmenter la pression fiscale ;
- ✓ de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- ✓ de continuer la mise à niveau des bâtiments publics de la commune ;
- ✓ de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (ou gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 1 145 615 euros.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des

bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 31,20 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 1 136 763,95 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	261 200,00	Excédent brut reporté	642 177,85
Dépenses de personnel	357 400,00	Recettes des services	80 883,00
Autres dépenses de gestion courante	222 792,17	Impôts et taxes	683 792,00
Dépenses financières	45 300,00	Dotations et participations	322 887,00
Dépenses exceptionnelles	98 169,48	Autres recettes de gestion courante	51 000,00
Autres dépenses	151 902,30	Recettes exceptionnelles	1 850,00
Dépenses imprévues	0,00	Recettes financières	2 603,00
Total dépenses réelles	1 136 763,95	Autres recettes	2 600,00
Virement à la section d'investissement	651 028,90	Total recettes réelles	1 787 792,85
Total général	1 787 792,85	Total général	1 787 792,85



Le budget 2017

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. (Montant de la DGF : 199 178 € en 2015, 179 174 € en 2016, 171 131 € prévu en 2017)

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- Les **dépenses** : Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- Les **recettes** :

Deux types de recettes coexistent.

1. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement).
2. Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle école, la rénovation d'une crèche...).

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser 2016 (opération crèche)	391 895,70	Virement de la section de fonctionnement	651 028,90
Remboursement d'emprunts	113 000,00	Solde d'exécution 2016	332 377,96
Réserves foncières	192 696,00	FCTVA	77 716,00
Travaux de bâtiments crèche	58 105,00	Mise en réserves	59 517,74
Salle polyvalente	493 200,00	Taxe aménagement	22 000,00
Autres travaux	140 000,00	Subventions	291 260,00
Autres dépenses	98 010,00	Immo. financières	7 897,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 200,00	Amortissements	47 169,48
Etudes	2 000,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	1 200,00
Total général	1 490 106,70	Total général	1 490 106,70

Les principaux projets de l'année 2017 sont :

- ⇒ fin du réaménagement de la crèche
- ⇒ réfection des vestiaires du stade
- ⇒ aménagement de la place devant la salle polyvalente
- ⇒ rénovation et mise aux normes de la salle polyvalente

Réaménagement de la crèche

Les travaux de la crèche sont en bonne voie.



Toutes les cloisons dans la partie ancienne sont montées, le câblage électrique est fini et

les huisseries sont en cours de changement. Depuis mi-mars les travaux d'extension ont commencé.

Cette nouvelle partie permettra de faire l'entrée du côté du Jardin des Palabres et du parking.



Tous les corps de métier ont tenu les délais jusqu'à présent.

La crèche réhabilitée et agrandie devrait être prête pour recevoir ses petits occupants à partir de juin.

Carte d'identité

Depuis le 7 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité sont traitées selon les mêmes modalités que les passeports biométriques, dans le cadre de la mise en place des Titres Electroniques Sécurisés (TES).

Dans le Tarn, 22 stations de recueil ont été réparties sur 16 communes. La mairie de Cambon n'étant pas équipée, il faut vous rendre désormais dans l'une de ces communes pour faire établir votre carte nationale d'identité. Les mairies d'Albi et de Saint Juéry sont les plus proches pour effectuer cette démarche.

Une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés permet de gagner du temps : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> (N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus d'informations).

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte.

Toutefois, tous les pays n'autorisent pas l'entrée sur leur territoire aux personnes titulaires d'une carte portant une date de validité en apparence périmée. Il est en conséquence fortement recommandé aux voyageurs de vérifier quelle est la



position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre.

Depuis le 15 janvier 2017, les services de l'Etat ont rétabli l'Autorisation de Sortie du Territoire (AST) pour les mineurs non accompagnés de l'autorité parentale.

Désormais, le titulaire de l'autorité parentale doit remplir l'imprimé Cerfa n°15646*01 (disponible sur internet). Ce formulaire d'AST complété et signé doit être accompagné d'un document officiel (CNI ou passeport) en cours de validité, justifiant de l'identité du signataire de l'AST.

La vie des associations

Comité d'animations



Le samedi 29 avril

les aubades annoncent
les 3 jours de fête votive
Un géranium vous sera offert
Merci de leur réserver
le meilleur accueil

19 - 20 - 21 mai

GRANDES FÊTES DE CAMBON & FÊTES FORAINE



VENDREDI 19 MAI

22H00 - 02h00: Discomobile Non Stop Music Show
Salle Polyvalente de CAMBON

SAMEDI 20 MAI

14H00 : randonnée **VTT** « spéciale enfants »
14H30 : **PÉTANQUE** en doublette dans le village
19h30 : Repas tripoux (salle omnisports)
(Réservations au 05 63 53 00 00 ou au 06.63.04.38.43)
21H30 : **Bal** (salle omnisports) avec « **Sylvie NAUGES** »

DIMANCHE 22 MAI

09h30 – 17h : **Tournoi de VOLLEY-BALL** sur herbe au stade
17h00 : Démonstration de **sculpture** à la tronçonneuse
19h30 : **Repas Cabaret** " Les Années 80" (salle omnisports)
animé par **Laetitia et Daniel et leur danseuses**
(Réservations au 05 63 53 00 00 ou au 06.63.04.38.43)

Vélo Club



Dimanche **7 MAI** le Vélo Club organise la **21^{ème} Cambonnaise**.

- ✓ De nouveaux **circuits VTT** (25 km, 40 km, et 50 km) (inscription 8 € + 2€ plaque de cadre)
- ✓ De nouveaux **circuits route** (60 km et 90 km) (inscription 8 €+ 2€ plaque de cadre)
- ✓ Une **randonnée pédestre** de 15 km autour de Cambon (5 €)

Accueil et inscriptions à partir de 7H45 au stade de Cambon, Départ entre 8h30 et 9h.
Ravitaillements puis collation à l'arrivée.

Renseignements : R. Mage 06.83.88.02.75 ou site : www.veloclubcambonnais.com

La vie des associations



Volley Club

CAMBON
TOURNOI SUR HERBE
DIMANCHE 21 MAI 2017
CAMBON D'ALBI – STADE MUNICIPAL
VOLLEY-BALL
4x4 loisirs
Au moins une fille ou bien un enfant de 14 à 16 ans par équipe
9h30 : Accueil
Offerts lors de l'inscription : un t-shirt, le petit déj, une bouteille d'eau
10h00 : Fin des inscriptions
10h30 : Début des matchs
12h00 : Repas sur place avec apéritif, plat, dessert et café
17h30 : Remise des récompenses
18h00 : Apéritif offert

Inscription : Avant le 16 mai pour le repas, le matin pour le tournoi.

Tournois + repas : 12 € / pers

Tournois : 6 € / pers

Repas : 8 € / pers

1 tee-shirt et petit déjeuner offerts

cambon.volley@gmail.com

<http://cambon-volley.sportsregions.fr>

Yves Joucla : 05 63 78 81 23 / 06 76 71 13 01

Danso Cambon



L'assemblée générale de l'association aura lieu le mercredi **17 mai à 20h à la salle des mariages.**

A cette occasion les places pour le gala ainsi que les costumes seront mis en vente.

Le gala annuel, très attendu par les danseurs et leur familles, se fera le samedi **10 juin** en soirée et le dimanche **11 juin** dans l'après-midi à la salle de Cap Découverte.



AGENDA

7 mai :

Cambonnaise (Vélo)

17 mai :

AG Danso Cambon

19, 20, 21 mai :

Fête du village

21 mai :

Tournoi volley sur herbe

9 Juin :

AG ADMR

10 et 11 Juin :

Gala Danso Cambon

19 Juin :

Rando nocturne

1^{er} juillet :

Fête de l'école



Année électorale

Cette année, deux élections au suffrage universel auront lieu.

Election présidentielle :

- 1^{er} tour : dimanche 23 avril
- 2^{ème} tour : dimanche 7 mai

Elections législatives :

- 1^{er} tour : dimanche 11 juin
- 2^{ème} tour : dimanche 18 juin

Attention : les horaires des bureaux de vote sont différents selon les scrutins :

- 8h-19h pour les présidentielles
- 8h-18h pour les législatives

Les deux bureaux de vote se tiennent dans la salle polyvalente. Pour pouvoir voter, vous devez présenter une pièce d'identité. En cas d'absence pour un scrutin, vous pouvez vous rendre à la gendarmerie de Villefranche pour faire établir une procuration, qui peut être valable pour la durée que vous souhaitez.

Vide grenier

Sous un soleil radieux, le village était très animé dimanche 9 avril à l'occasion du vide grenier. La manifestation a rencontré comme chaque année un véritable succès grâce au dynamisme des organisateurs du foot à 7 et à la sympathie des exposants.



Loto de l'école

Le loto de l'école a été organisé le dimanche 12 mars par l'APE. La chance a souri à un grand nombre de petits et de grands dans une ambiance festive. C'est grâce à ce type de manifestation que l'APE fait vivre la vie autour de l'école et peut participer au financement de la coopérative scolaire.



Rando nocturne

Comme tous les ans, le conseil municipal et l'association Cambon Aventure organisent ensemble une randonnée nocturne le lundi **19 juin** suivi d'une petite collation.

Le rendez-vous est à 19h au parking devant l'école de Cambon. Prévoyez de l'eau, de bonnes chaussures, une torche électrique et de la bonne humeur !

Pour une bonne organisation, veuillez signaler votre participation à la mairie (au 05 63 53 00 00) avant le 1^{er} juin.



Cérémonie

La cérémonie commémorative du 19 mars 1962 (Cérémonie du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires et des combats en Tunisie et au Maroc) s'est déroulée à Cambon le 20 mars devant le monument aux morts, animé par la FNACA.



Casque

À PARTIR DU 22 MARS 2017
À VÉLO, LE PORT D'UN CASQUE CERTIFIÉ
SERA OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES ENFANTS
DE MOINS DE 12 ANS.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Recensement

Avez-vous entendu parler de Ma JDC sur mobile ?



Une toute nouvelle application à télécharger sur smartphone. Pour aider les jeunes « appelés » à réaliser leur JDC entre leur recensement à 16 ans et leur convocation en site JDC à 18 ans.

Pour tous renseignements : www.defense.gouv.fr/jdc

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : avril 2017 – Tirage : 900 exemplaires